

*Initiatives parlementaires*

ments concernant les produits chimiques dangereux. Un grand nombre de ces demandes lui ont été adressées à la suite de l'incendie survenu à Saint-Basile-le-Grand, au Québec, par des Canadiens préoccupés des effets des PBC et d'autres produits chimiques dangereux.

Pour vous donner une idée du volume de travail accompli par le CCHST, notons que celui-ci a distribué plus de 350 000 exemplaires de 1 000 publications techniques au Canada et à l'étranger l'an dernier et que plus de 1 200 entreprises canadiennes ont interrogé son ordinateur à quelque 40 000 occasions.

Or, cette vaste source d'information pourrait être sur le point de tarir. Le gros des informations que le Centre transmet au public lui est fourni gratuitement par des entreprises internationales, par des gouvernements étrangers ainsi que par l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation internationale du travail.

Vu que son financement de base a été réduit radicalement dans le budget de l'an dernier et qu'il sera réduit à néant d'ici le mois d'avril de l'an prochain, le Centre a déjà commencé à imposer des frais d'utilisation afin de se maintenir à flot. Ces frais d'application générale ont des répercussions diverses tant sur le public que sur les organisations de bienfaisance qui diffusent des informations par l'intermédiaire du Centre.

Afin d'assurer la survie du Centre à long terme, son conseil d'administration a élaboré un plan d'entreprise prévoyant l'application de frais d'utilisation à presque tous les services ainsi que la réorientation des efforts vers la recherche de produits et de services nouveaux. Ces frais permettront vraisemblablement au Centre de réaliser des bénéfices sous peu. J'exhorte cependant la Chambre à reconnaître d'ores et déjà que pareils bénéfices saperont la crédibilité de cet organisme, rendant presque inutile le rôle qu'il joue dans la promotion de la santé et de la sécurité des travailleurs. Sous bien des rapports, l'engagement du Centre sur la voie des activités à but lucratif sonnera le glas de cette importante institution nationale.

• (1310)

L'établissement de frais d'utilisation pose des problèmes non seulement aux travailleurs, mais encore aux divers organismes qui fournissent des informations au Centre. Le recours à des frais de ce genre risque de décourager les organisations de bienfaisance d'alimenter

le Centre. Seule une petite partie des bases de données du Centre sont mises au point par le Centre lui-même. La plupart de ses informations proviennent de diverses organisations nationales et internationales qui ont intérêt à favoriser la libre circulation des informations en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le CCHST n'a pas encore informé toutes ces organisations de son intention d'exiger des frais d'utilisation.

L'une d'entre elles, l'Organisation internationale du travail, s'est dite contrariée de ne pas avoir été consultée, ni informée de l'intention du Centre de vendre des informations qui lui ont souvent été fournies gratuitement. En fait, la plupart des informations qui ont servi à créer les bases de données du Centre sont fournies gratuitement, grâce à la bonne volonté et au sens des responsabilités de ces organismes non gouvernementaux.

Ce qu'il faut se demander aujourd'hui, c'est si ces organisations privées continueront de fournir gratuitement des informations au CCHST lorsqu'elles apprendront que le Centre projette de monnayer leur bonne volonté et leur sens des responsabilités contre des millions de dollars. En outre, le Congrès américain a remis en doute l'engagement de son propre centre, le National Institute for Occupational Health and Safety, de fournir des informations au CCHST, si celui-ci se met à vendre ses informations.

L'établissement de frais d'utilisation frappera surtout les travailleurs canadiens pour lesquels le Centre a d'abord été créé. Des frais d'utilisation violent essentiellement le droit des Canadiens à être informés gratuitement de situations potentiellement dangereuses pour leur vie. Comme le dit le Conseil des gouverneurs dans son plan d'entreprise:

Le Centre doit devenir une entreprise commerciale tout en continuant de remplir son mandat fondamental qui est de servir les travailleurs.

À mon avis, ces deux choses ne sont pas compatibles, car toute réduction des services nuira aux Canadiens en entraînant une réduction de l'information accessible. On peut seulement s'imaginer que, dans un plan d'entreprise axé sur le profit, la principale préoccupation ne serait pas la sécurité mais bien la rentabilité, qui est le mot d'ordre du gouvernement conservateur. Le plan d'entreprise qui devait être présenté au ministre du Travail le 31 janvier de cette année prévoit de nouveaux services et de nouveaux projets. On y insiste aussi beaucoup sur la commercialisation des produits et services existants. Les intentions du gouvernement conservateur sont clairement